



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

2026-04-05

L'an deux mille vingt six le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

### Etaient présents :

M. DERORY Serge, M. TARDY Jérôme, Mme SENDRA Valérie, M. FORGE Jonathan, Mme PICARD Mélanie, Mme ROULE Christine, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme MONTEIRO Isabelle, Mme SANTERRE Estelle, M. DUPUY Franck, Mme GEFFROY Marion, M. RUE Armand, M. PONCET Benoit

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 13

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

### Procuratation(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. THINARD Franck

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SENDRA Valérie

Date de convocation  
31/03/2026

### CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Considérant que les commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Considérant que dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Monsieur le Maire propose de créer cinq commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- **BATIMENTS / PATRIMOINE**
- **ECOLE**
- **VOIRIE**
- **CADRE DE VIE / CULTURE**
- **COMMUNICATION**
- **CCAS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

**Article 1** : de créer six commissions municipales et d'arrêter la composition de chaque commission comme suit :

- **BATIMENTS / PATRIMOINE**
- **ECOLE**
- **VOIRIE**
- **CADRE DE VIE / CULTURE**
- **COMMUNICATION**
- **CCAS**

**Article 3** : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

**BATIMENTS / PATRIMOINE :**

- Vice-Président de la Commission : Jérôme TARDY
- Franck THINARD
- Franck DUPUIS
- Jean-Paul CHAUVE

**ECOLE :**

- Vice-Présidente de la Commission : Mélanie PICARD
- Marion GEFFROY
- Franck DUPUIS
- Armand RUE

**VOIRIE :**

- Vice-Président de la Commission : Jonathan FORGE
- Franck THINARD
- Benoît PONCET
- Jean-Paul CHAUVE
- Franck DUPUIS
- Armand RUE

**CADRE DE VIE / CULTURE :**

- Vice-Présidente de la Commission : Valérie SENDRA
- Estelle SANTERRE
- Marion GEFFREYOY
- Christne ROULE
- Jérôme TARDY

**COMMUNICATION :**

- Vice-Présidente de la Commission : Valérie SENDRA
- Estelle SANTERRE
- Mélanie PICARD

**CCAS :**

- Vice-Président de la Commission : Jérôme TARDY
- Jean-Paul CHAUVE
- Isabelle MONTEIRO
- Estelle SANTERRE
- Christine ROULE

Les personnes extérieures seront contactées ultérieurement

Copie certifiée conforme.

Fait et délibéré à A Bussy-Albieux,  
le 09 Avril 2026

La Secrétaire de Séance  
Valérie SENDRA

Le Maire  
Serge DERORY

Affichage fait le.....23 AVR. 2026..... numériquement